

Compensations liées aux UOP 4-Flight

Mardi 17/10, la Direction du CRNA Nord a convié les syndicats à une présentation des compensations proposées en contrepartie des horaires hors cadre des UOP 4F.

Les principes suivants nous ont été présentés :

- Décalage vacation \leq 1h : **pas de récupération**
- 1h < Décalage vacation \leq 4h30 : **0,5j de récupération**, 4 jours de MS dans la semaine, vacation(s) décalée(s) incluse(s)
- 4h30 < Décalage vacation \leq 9h : **1j de récupération**, 3 jours de MS dans la semaine, vacation(s) décalée(s) incluse(s)
- Décalage vacation > 9h : **1,5j de récupération**, 3 jours de MS dans la semaine, vacation(s) décalée(s) incluse(s)
- Week-end : **récupérations*2**

En séance, nous avons réussi à arracher une **bonification de 0,5j de récupération pour les vacances débutant avant 6h30**.

Nos autres demandes ont en revanche été balayées du revers de la main par la direction :

- Nous souhaitons qu'un décalage de 4h30 de la vacation (**13h-22h**) soit compensé par 1j de récupération au lieu des 0,5j proposés : refus.
- Nous proposons également l'ajout d'un **coefficient d'enchaînement des vacances décalées** lors des UOP LD3 et LD4 de 2024 (3 vacances décalées consécutives = 1j de récup supplémentaire, 4 vacances décalées consécutives = 1,5j de récup supplémentaire).
Là aussi, la direction a refusé notre proposition.

Les outils actuels ne permettent de compenser le décalage des horaires que par l'octroi de jours de récupération compensatoires.

Il a toutefois été convenu que si d'ici la fin d'année, de nouveaux outils étaient mis à disposition dans le cadre d'un protocole DGAC, leur utilisation serait discutée avec les syndicats, notamment pour les UOP 2024.

Enfin, nous avons obtenu que toutes les facilités soient proposées aux agents dans le cadre des UOP débutant à 5h ou 6h du matin (prise en charge des frais de taxi, utilisation d'un véhicule de service, allocation de chambre supplémentaire). Si vous rencontrez des difficultés dans ce cadre, n'hésitez pas à nous en informer.

Nous invitons les agents du pôle ATM à nous faire remonter leurs remarques sur les récupérations compensatoires accordées ainsi que d'éventuelles difficultés pour participer à ces UOP 4F.

Récapitulatif des récupérations octroyées dans le cadre des UOP 4F

UOP	Date	Horaire	Jour(s) de récupération	Jours de MS hebdo (hors UOP)
CTRL2	08/11/2023	6h - 15h	1	3
R1	16/11/2023	15h - 00h	1	2
R2	24/11/2023	5h - 14h	1	3
R3	28/11/2023	8h - 17h	0	3
		13h - 22h	0,5	3
LD1	06/12/2023	6h - 15h	1	3
		15h - 00h	1	2
		22h - 7h	1,5	2
	07/12/2023	7h - 16h	0,5	3
LD2 (Weekend)	16/12/2023	6h - 15h	1,5	3
		15h - 00h	2	2
	17/12/2023	00h - 9h	3	2
		9h - 18h	1	3
LD3	09/01/2024 au 21/01/2024	6h - 15h (hors WE)	1	3
		13h - 22h (hors WE)	0,5	3
		6h - 15h (WE)	1,5	3
		13h - 22h (WE)	1	3
LD4	26/01/2024 au 06/02/2024	6h - 15h (hors WE)	1	3
		13h - 22h (hors WE)	0,5	3
		6h - 15h (WE)	1,5	3
		13h - 22h (WE)	1	3